

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	47	31	38

N° 195/2017

OBJET : Convention d'objectifs et de financement pour les Relais d'Assistants Maternels de la CCLA

L'an deux mille dix-sept et le 12 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 06 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA,

Messieurs Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Serge DEMANGE, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : René AZEMA donne procuration à Danielle TENSA, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Pierrette HENDRICK à Anne FIGUEROA, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Serge DEMANDE, René MARCHAND à Bernard TISSEIRE, Joëlle TEISSIER à Wilfrid PASQUET.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, René PACHER, Alain RIVELLA.

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Carole LAFUSTE, Messieurs Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que sur le territoire de la CCLA il y a 3 Relais d'Assistants Maternelles (RAM) situés à Auterive, Caujac et Le Vernet. Les RAM sont en partie financés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la prestation de service RAM, contractualisée par la convention d'objectifs et de financement. La précédente convention est arrivée à terme le 31 décembre 2016.

Le montant de la prestation de service se calcule comme suit :

(prix de revient limité au plafond Cnaf X 43%) X nombre équivalent temps plein

Suite à la fusion, des harmonisations devront avoir lieu avec l'ensemble des RAM. La nouvelle convention détermine les objectifs attendus par la CAF.

- Faire un état des lieux des 2 territoires et des pratiques des 3 RAM
- Développer le guichet unique au RAM du Vernet (extension du temps ETP) et travail de partenariat avec les crèches associatives en amont
- Etudier une sectorisation géographique
- Travailler sur les règlements de fonctionnement
- Construire un futur projet de fonctionnement global sur le nouveau territoire

Il convient de signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF afin de poursuivre le partenariat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement pour les 3 RAM à conclure avec la CAF,
AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions pour les RAM d'Auterive, Caujac et Le Vernet et tous documents relatifs à ces dossiers.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS